

École Aux Quatre-Vents Info-parents – Janvier 2025



Bonjour chers parents,

Les membres du personnel de notre école ainsi que ceux du Conseil d'établissement se joignent à moi pour adresser à toutes les familles leurs vœux de bonheur pour l'année 2025 ! Qu'elle vous apporte santé, joie et de précieux moments à partager en famille.

J'éprouve beaucoup de plaisir à côtoyer vos enfants et à échanger avec eux. Il arrive que certaines situations soient plus difficiles pour eux, c'est pourquoi il est essentiel que chaque élève ressente qu'une équipe solide, compétente et passionnée est présente pour soutenir sa réussite et son épanouissement. Je tiens également à vous remercier, chers parents, pour l'accompagnement que vous offrez à votre enfant dans son parcours scolaire.

Je vous souhaite à tous un merveilleux mois de janvier !

David Poulin
Directeur

Dates importantes à retenir

Lundi 6 janvier 2025 : Journée pédagogique, **CONGÉ POUR LES ÉLÈVES**

Mardi 7 janvier 2025 : natation pour les élèves de 2^e - 3^e année & 3^e - 4^e année

Lundi 27 janvier 2025 : Journée pédagogique, **CONGÉ POUR LES ÉLÈVES**

Inscription à la maternelle

L'inscription des enfants qui fréquenteront la maternelle en 2025-2026 aura lieu :

- Le vendredi 7 février de 7 h 00 à 15 h 00;
- Le mardi 11 février de 7 h 30 à 16 h 30.

Il est important d'apporter l'acte de naissance original de l'enfant.

Réinscription

Comme l'an dernier, les inscriptions 2025-2026 se feront via Internet. Aux parents qui détiennent l'adresse principale, nous vous invitons à consulter votre messagerie, car un courriel à cet effet vous sera envoyé dès la fin janvier. Vous y retrouverez la marche à suivre ainsi que le lien Internet pour effectuer l'inscription de votre enfant. Pour ceux et celles qui n'ont pas d'adresse courriel, vous recevrez un formulaire papier.

Conseil d'établissement

La prochaine rencontre sera le mardi **4 février dès 18h30 à l'école Aux Quatre-Vents**.

Nous vous rappelons aussi que ces rencontres sont ouvertes au public.

Examens ministériels

| Juin 2025 | |
|--------------------------|---|
| 2 juin | Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Lecture – Texte littéraire |
| 3 juin | Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Lecture – Texte courant |
| 4 et 5 juin | Français, langue d'enseignement, 6e année du primaire Écriture |
| 4 et 5 juin | Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Lecture |
| 9, 10 et 11 juin | Français, langue d'enseignement, 4e année du primaire Écriture |
| 10, 11 et 12 juin | Mathématique, 6e année du primaire |

*MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

Absence aux épreuves obligatoires du Ministère

Ce n'est pas n'importe quelle absence qui est autorisée pour les examens du Ministère. Voici les motifs qui peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle obligatoire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès ou mariage d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par la sanction des études.

Donc, avec un ou l'autre de ces motifs reconnus, l'élève ne sera pas pénalisé. En revanche, si l'élève s'absente selon un motif qui n'est pas reconnu en fonction d'une décision parentale (**ex. un voyage à la date prévue à l'horaire officiel des examens**), l'élève doit être déclaré absent et son résultat correspondra à 0. Merci d'être vigilant à ce sujet.

Source : MEQ, Direction de la sanction des études, Formation générale des jeunes.

Campagne de financement

Il n'y aura pas de campagne de financement cette année.

Absences

Si votre enfant est malade ou en retard, prévenir l'école dès que possible (en tout temps, vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale). Il est important pour vous et pour nous de savoir que chaque enfant est en sécurité. En cas de maladie contagieuse, bien vouloir nous le préciser.



Les autobus scolaires ne sont pas aménagés pour transporter des objets volumineux. En cas d'arrêt brusque ou d'accident, ces objets peuvent causer des blessures.

Voici une liste non exhaustive des bagages jugés **NON SÉCURITAIRES**:

- ▶ Les équipements de ski, les planches à neige, les raquettes à neige;
- ▶ Les bâtons de hockey, les bâtons de baseball;
- ▶ Les traîneaux ou toboggans;
- ▶ Les trottinettes, les planches à roulettes;
- ▶ Tout animal, peu importe la taille, sauf le chien d'assistance préautorisé;
- ▶ Les guitares ;
- ▶ Les bâtons de baseball.

Merci de l'attention que vous portez tout au long de l'année scolaire à la **SÉCURITÉ DES ENFANTS À BORD DES AUTOBUS ET AUX ABORDS DE L'ÉCOLE.**